

Envoyé en préfecture le 12/09/2016

Reçu en préfecture le 12/09/2016

Affiché le

ID : 029-212900310-20160908-DELIB201671B-DE

Syndicat Mixte de Production d'Eau de Quimperlé

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



Rivière Ellé - Lieu-dit Les Gorrêts - Quimperlé

EAU POTABLE

EXERCICE 2015

Table des matières

1 • Introduction	3
2 • Le comité syndical	4
3 • Le personnel technique mis à disposition du SMPE	4
4 • Les ressources	5-7
5 • L'usine du Zabrenn	8-12
5.1 • Le traitement des eaux brutes	10-11
5.2 • La production d'eau potable	11-12
6 • La qualité de l'eau	13-14
7 • L'arrêté de DUP	14-16
7.1 • L'arrêté préfectoral n° 2008-0036 du 11 janvier 2008	14-15
7.2 • L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau	15-16
8 • Les caractéristiques des réseaux de distribution des Collectivités membres du SMPE	17
9 • Le prix de l'eau	18
10 • Le budget	18
11 • Les travaux et équipements	19
12 • Les annexes	19-27

1 • Introduction

« Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement destinés notamment à l'information des usagers. Ils comprennent des indicateurs techniques, financiers et de performance → *Articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 du CGCT.*

Extraits du portail de l'Etat au service des collectivités locales

Ce rapport, portant sur l'exercice 2015, doit être communiqué à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), pour examen → *Article L. 1413-1 du CGCT.*

Il sera présenté ensuite aux membres du Comité syndical, au Conseil municipal de chaque Commune membre, adressé à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), au Service eau et assainissement (SEA) du Conseil départemental 29 et mis à la disposition du public qui souhaitera le consulter.

Auparavant, ce rapport était présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), un décret, paru le 31 décembre 2015, allonge de 3 mois le délai de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante, le portant ainsi à 9 mois.

Ce décret rappelle également l'obligation de renseigner les indicateurs financiers et techniques dans SISPEA, géré par l'ONEMA, pour les Collectivités de plus de 3 500 habitants.



Le Syndicat mixte de production d'eau (SMPE) de Quimperlé regroupe la Ville de Quimperlé, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Mellac - Le Trévoux - Baye (SIAEP de M-LT-B), ainsi que le Syndicat intercommunal d'eau de Riec/Belon - Moëlan/Mer - Clohars-Carnoët (SIE de R-M-C).

Le service est exploité par le Service d'eau potable de la Ville de Quimperlé.

2 • Le comité syndical

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville de Quimperlé	Daniel LE BRAS Président	Jean-Pierre MOING
Ville de Quimperlé	Manuel POTTIER Membre	Serge NILLY
Ville de Quimperlé	Gérard JAMBOU Membre	
Ville de Quimperlé	Michel FORGET Membre	
Ville de Quimperlé	Daniel KHA Membre	
Ville de Quimperlé	Erwan BALANANT Membre	
Syndicat d'eau de Riec/Belon, Moëlan/Mer et Clohars Carnoët	Yves LE TORREC 1 ^{er} Vice-président	
Syndicat d'eau de Riec/Belon, Moëlan/Mer et Clohars Carnoët	Jean-François MELIN Membre	NC
Syndicat d'eau de Riec/Belon, Moëlan/Mer et Clohars Carnoët	Camille FLORIT Membre	NC
Syndicat d'eau de Riec/Belon, Moëlan/Mer et Clohars Carnoët	Annaig GUIGOLLET Membre	
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Mellac, Le Trévoux et Baye	Gilles DARRACQ 2 ^e Vice-président	Marcel COROLLER
Ville de Quimperlé	1 agent communal mis à disposition	Secrétaire du SMPE

3 • Le personnel technique mis à disposition du SMPE

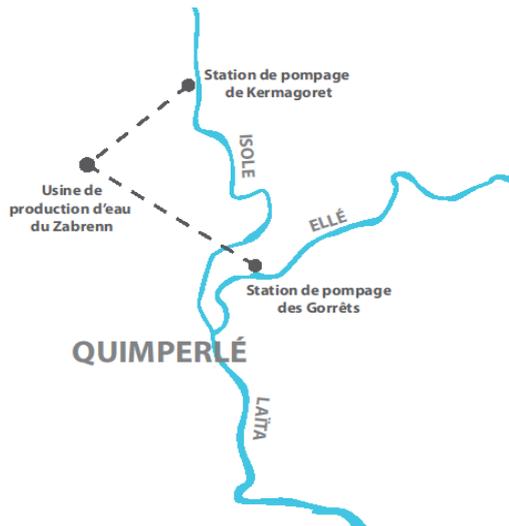
Collectivité	Agents
Ville de Quimperlé	1 ingénieur
	3 techniciens

4 • Les ressources

L'usine du Zabrenn est alimentée en eaux brutes par 2 prises d'eau situées sur les communes de Quimperlé et Mellac :

- **la prise d'eau dans l'Isole : station de Kermagoret - Mellac**

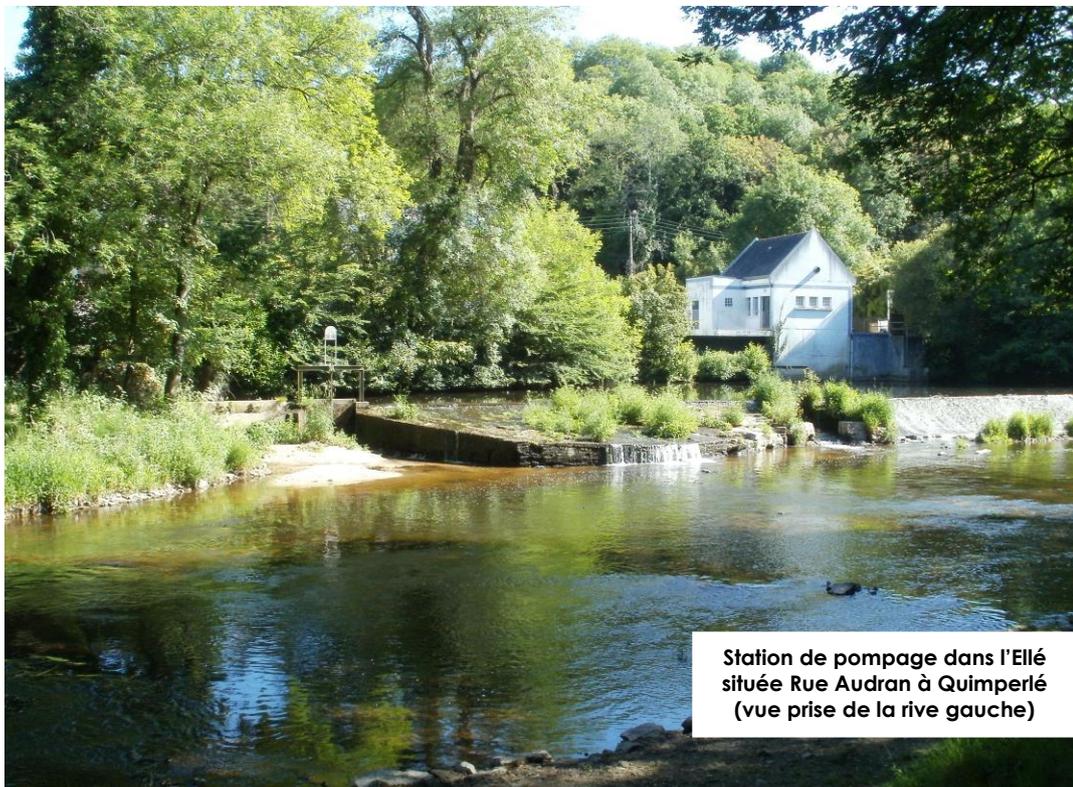
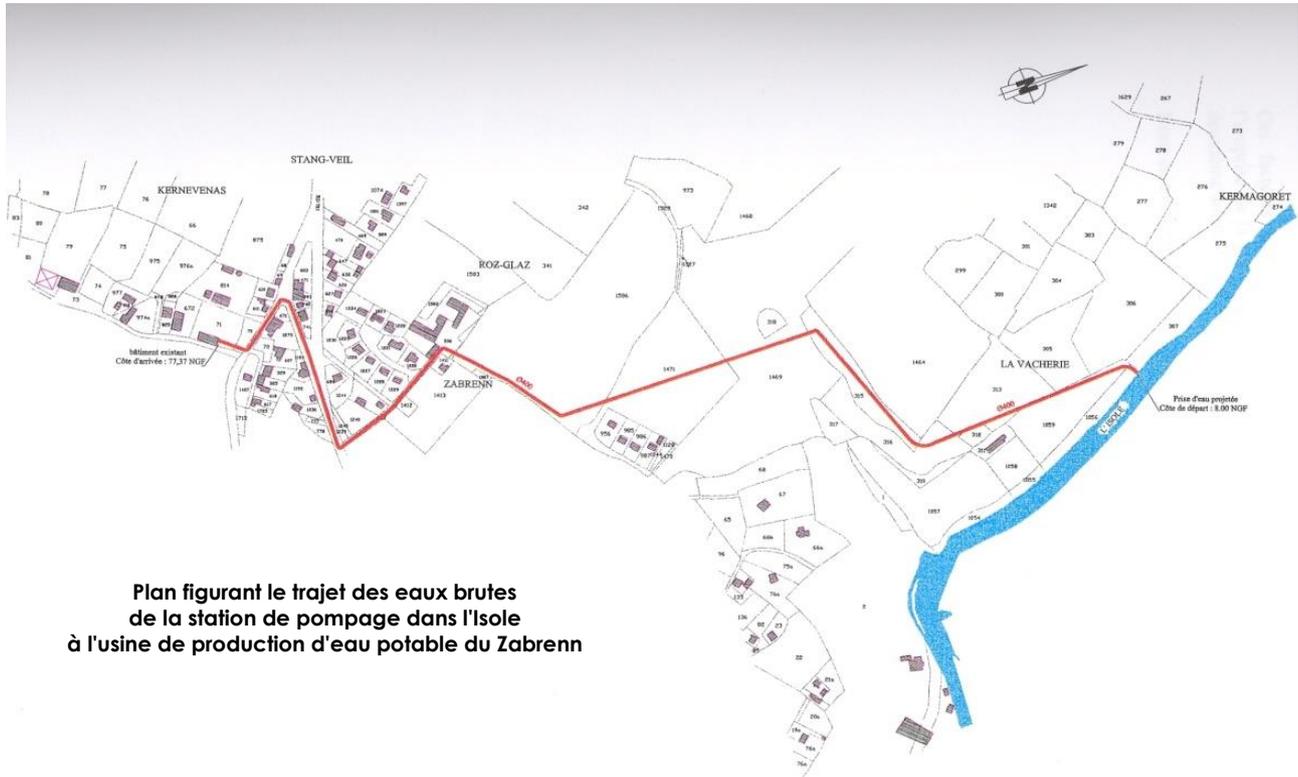
4 pompes de 200 m³/h équipées chacune d'un variateur de fréquence pour un débit d'exhaure pouvant varier de 100 m³/h à 750 m³/h.



Station de pompage dans l'Isole (entrée)
située au lieu-dit Kermagoret à Mellac

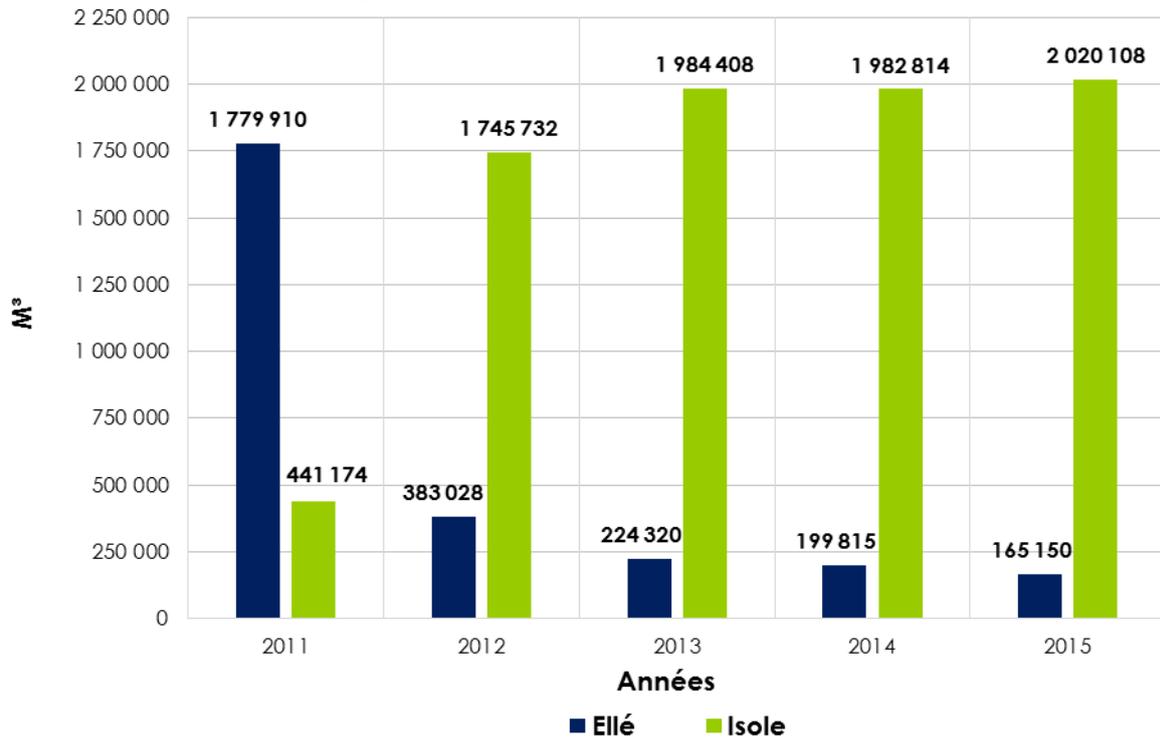
- **la prise d'eau dans l'Ellé : station des Gorrêts - Quimperlé**

- pompe n° 1 : 383 m³/h
- pompe n° 2 : 345 m³/h



Les tableaux et graphiques suivants situent l'importance des volumes pompés :

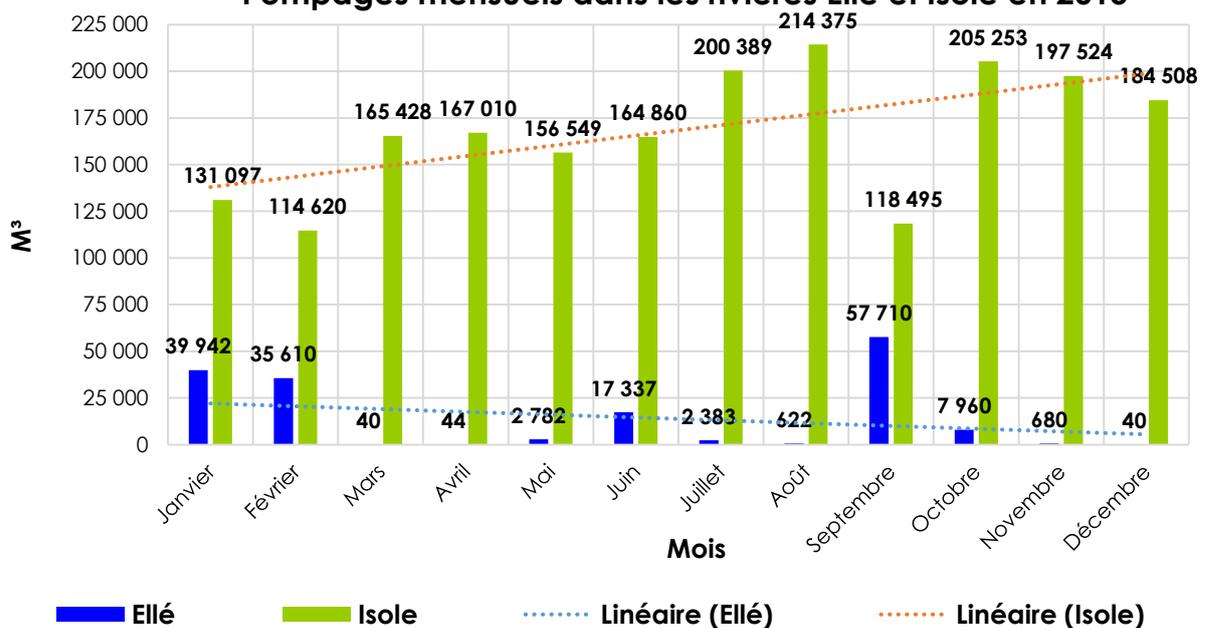
Pompages annuels dans les rivières Ellé et Isole en 2015



Depuis 2012, année de mise en service de la nouvelle station de pompage de Kermagoret en Mellac, le ratio des prélèvements d'eaux brutes Ellé/Isole s'est nettement inversé au profit de cette dernière, compte tenu de plusieurs facteurs parmi lesquels on citera :

- la variation de vitesse dédiée à chacune des 4 pompes permettant une optimisation de la durée de fonctionnement du pompage et surtout de la filière de traitement d'eau potable du Zabrenn (meilleure régulation du traitement de l'eau, gains énergétiques...) ;
- une qualité d'eaux brutes de l'Isole plus régulière.

Pompages mensuels dans les rivières Ellé et Isole en 2015



5 • L'usine du Zabrenn

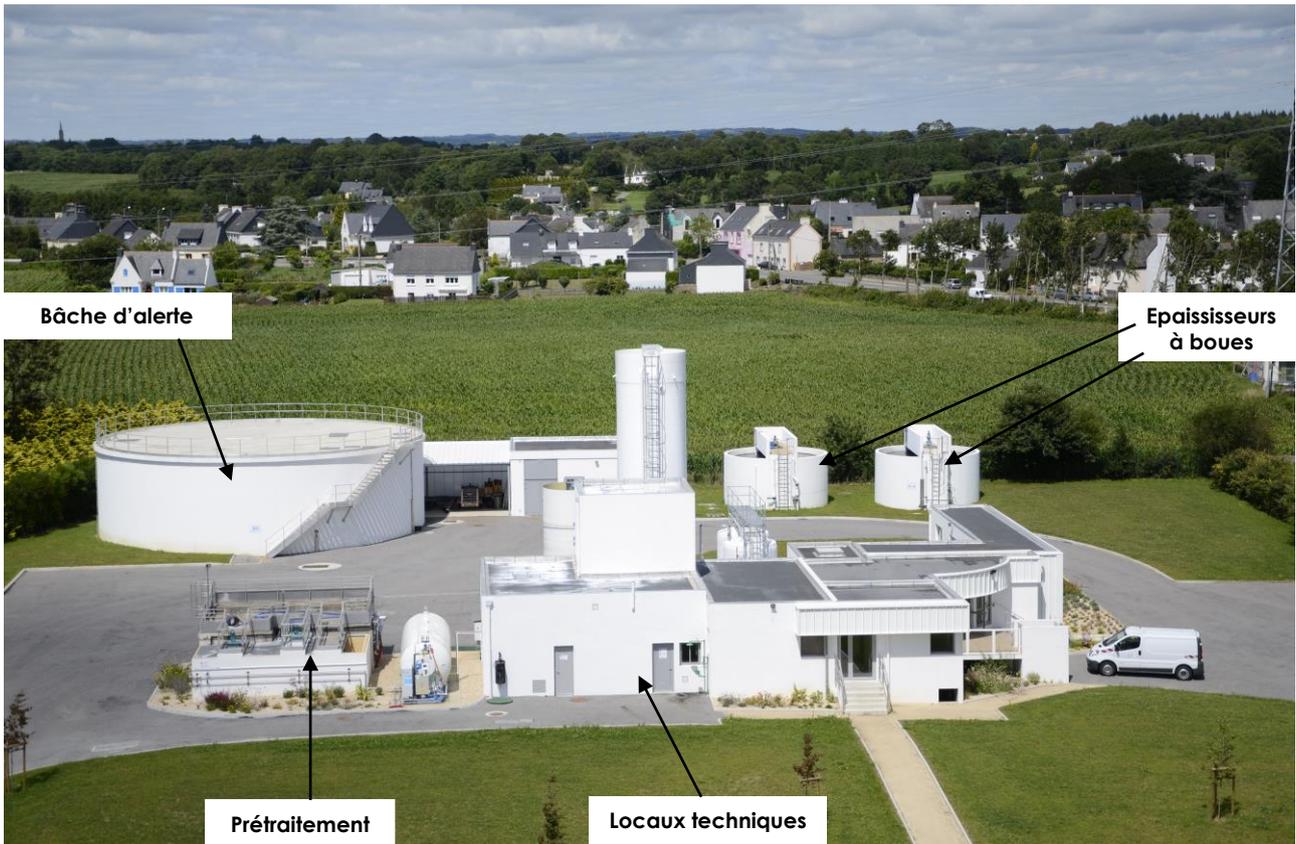
La production d'eau potable est assurée par une unité de traitement implantée au Zabrenn à Quimperlé.



Vue générale de l'usine de production d'eau potable du Zabrenn



Entrée principale du bâtiment administratif et technique de l'usine du Zabrenn



5.1 • Le traitement des eaux brutes

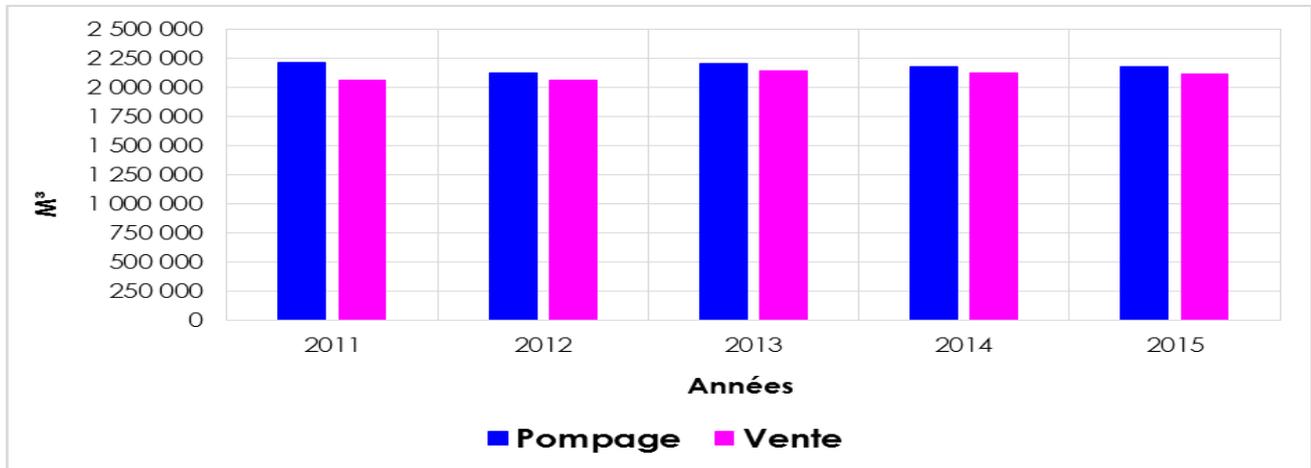
La filière de traitement utilise des procédés maîtrisés qui bénéficient des dernières évolutions technologiques permettant, à partir des caractéristiques des eaux brutes des rivières Isole et Ellé, de délivrer une eau répondant aux exigences réglementaires.

LES DIFFERENTES ETAPES DE LA FILIERE DE TRAITEMENT

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le pompage d'eaux brutes <ul style="list-style-type: none"> • Le pompage dans l'Ellé • Le pompage dans l'Isole • La bache d'alerte (1 500 m³) ➤ L'élimination des matières minérales ou organiques <ul style="list-style-type: none"> • La pré-oxydation (permanganate de potassium) • La pré-reminéralisation (gaz carbonique et lait de chaux) • La coagulation (polychlorure d'aluminium) • La floculation (polymères) • La décantation (Equiflux®) ➤ L'élimination des pesticides <ul style="list-style-type: none"> • L'inter-ozonation (ozone) • Le réacteur à charbon actif en poudre (Carboflux®) • La floculation • La décantation ➤ Le traitement de finition <ul style="list-style-type: none"> • La filtration sur sable (4 filtres) • La désinfection (eau de javel) • La mise à l'équilibre (eau de chaux) • Le stockage de l'eau traitée ➤ La filière boues <ul style="list-style-type: none"> • Deux épaisseurs • Les boues épaissies sont dirigées vers le réseau d'eaux usées • L'eau claire est rejetée au réseau d'eaux pluviales 	<p>Pompage</p> <p>↓</p> <p>Bâche d'alerte</p> <p>↓</p> <p>Pré-oxydation Coagulation</p> <p>↓</p> <p>Equiflux</p> <p>↓</p> <p>Inter-ozonation</p> <p>↓</p> <p>Carboflux</p> <p>↓</p> <p>Filtres à sable</p> <p>↓</p> <p>Désinfection Neutralisation</p> <p>↓</p> <p>Stockage de l'eau traitée</p> <p>↓</p> <p>Distribution</p>
--	---

VOLUMES D'EAU UTILISES POUR LES BESOINS DE L'USINE DU ZABRENN

Années	Pompage	Vente	Différence en m ³	Différence en %
2011	2 221 084	2 064 634	156 450	7,58
2012	2 128 560	2 061 428	67 132	3,26
2013	2 208 728	2 147 641	61 087	2,84
2014	2 182 629	2 124 257	58 372	2,75
2015	2 185 258	2 118 245	67 013	3,16



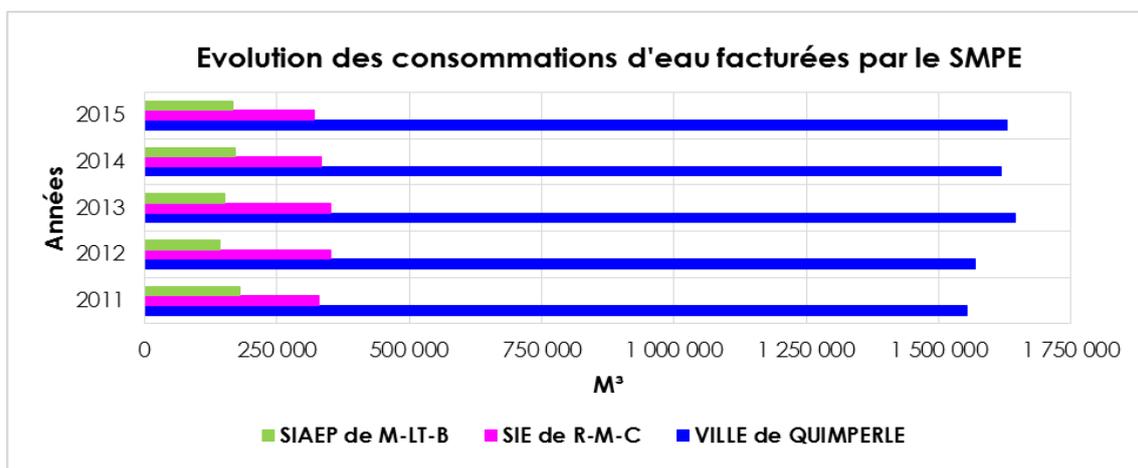
L'augmentation des volumes d'eau caractérisant l'année 2011 s'explique par un besoin exceptionnel lié à toutes les phases d'essais d'étanchéité d'ouvrages et de mise en route de la nouvelle filière de traitement du Zabrenn.

Les rendements des années 2012 à 2015 reflètent une optimisation stabilisée de l'exploitation de la filière de traitement.

5.2 • La production d'eau potable

CONSOMMATIONS ANNUELLES FACTUREES PAR LE SMPE DEPUIS 5 ANS

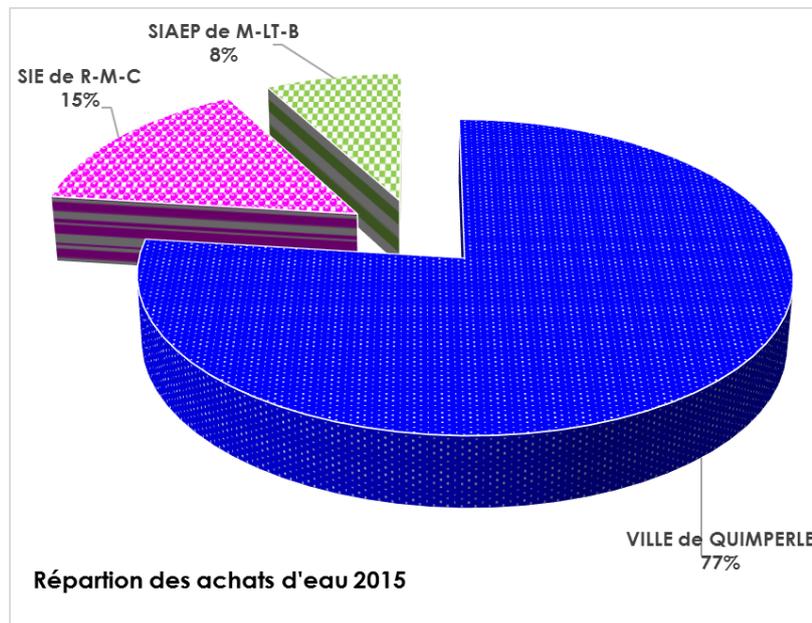
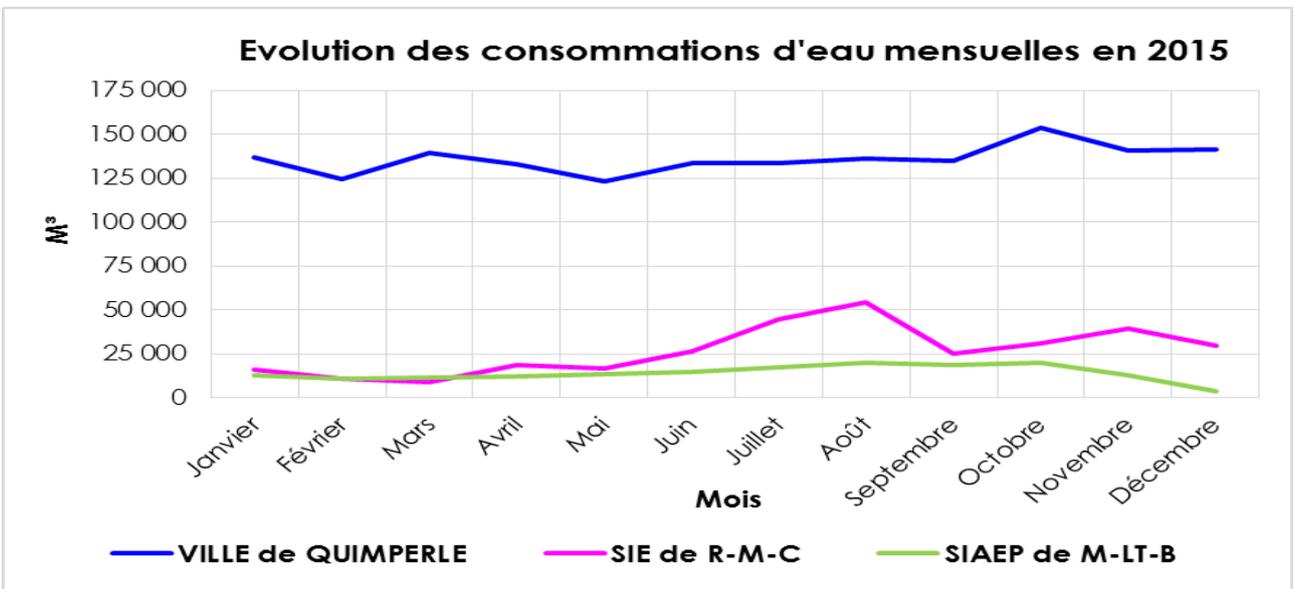
	2011	2012	2013	2014	2015
VILLE de QUIMPERLE	1 554 160	1 568 640	1 644 354	1 618 849	1 630 307
SIE de R-M-C	330 468	350 946	351 800	334 442	321 419
SIAEP de M-LT-B	180 006	141 842	151 487	170 966	166 519
Totaux	2 064 634	2 061 428	2 147 641	2 124 257	2 118 245



CONSOMMATIONS MENSUELLES FACTUREES PAR LE SMPE EN 2015

D 2015 2900310-20160908-DELIB201671B-DE

Mois	VILLE de QUIMPERLE	SIE de R-M-C	SIAEP de M-LT-B	Totaux
Janvier	136 806	15 999	12 812	165 617
Février	124 557	10 681	11 057	146 295
Mars	139 464	9 015	11 565	160 044
Avril	133 173	18 609	11 958	163 740
Mai	122 964	16 454	13 486	152 904
Juin	133 497	26 536	14 566	174 599
Juillet	133 387	44 643	17 047	195 077
Août	136 283	54 283	19 666	210 232
Septembre	134 587	24 814	18 416	177 817
Octobre	153 853	31 222	19 781	204 856
Novembre	140 677	39 460	12 608	192 745
Décembre	141 059	29 703	3 557	174 319
Totaux	1 630 307	321 419	166 519	2 118 245



6 • La qualité de l'eau

RESULTATS DES ANALYSES DU LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

Dates	Paramètres microbiologiques						Conduc-tivité à 25°C µS/cm	PH Mesure de terrain unité pH	Chlore libre Mesure de terrain mg/LCl2	Chlore total Mesure de terrain mg/LCl2	Nitrates mg/l	Trihalo-métanes (4 sub-stances) 100 µg/l
	Bactér. aérob. revivi-fiables à 22°C -68H	Bactér. aérob. revivi-fiables à 36°C -44H	Bactér. coli-formes par100 ml-MS	Bactér. et spores sulfito-rédu. par 100ml n/ 100 ml	Entéro-coques par 100 ml-MS	Esche-ricchia coli par100 ml-MF						
	n/ml	n/ml	n/ 100 ml	n/ 100 ml	n/ 100 ml	n/ 100 ml						
19/01	Présence	0	0	0	0	0	327	8,30	0,70	0,70	13,0	43,2
16/02	0	0	0	Présence	0	0	308	8,15	0,50	0,50	17,0	NR
16/03	0	0	0	0	0	0	314	8,15	0,60	0,60	21,0	19,7
13/04	0	0	0	0	0	0	331	8,10	0,50	0,60	22,0	NR
06/05	0	0	0	0	0	0	309	7,80	0,50	0,60	9,8	33,7
09/06	0	0	0	0	0	0	319	7,75	0,60	0,60	22,0	NR
01/07	0	0	0	0	0	0	325	7,70	0,50	0,60	25,0	NR
04/08	0	0	0	0	0	0	327	8,00	0,60	0,60	24,0	NR
10/09	0	0	0	0	0	0	357	7,90	0,50	0,56	17,0	25,8
02/10	0	0	0	0	0	0	315	7,85	0,60	0,60	22,0	NR
09/11	0	0	0	0	0	0	345	7,90	0,60	0,60	9,4	NR
09/12	0	0	0	0	0	0	333	8,00	0,60	0,60	18,0	NR

NR → Non recherché

Le bilan des résultats ci-dessus, établi par l'ARS (Agence régionale de santé), figure en annexe.



Laboratoire
de l'usine de production d'eau potable
du Zabrenn



Détection biologique de la pollution des eaux

Utilisation de vairons, poissons parmi les plus sensibles aux pollutions de l'eau

Chaque vivier ou analyseur contient environ 30 vairons

Vivier



Détecteurs de mouvement des vairons

Analyseur biologique des eaux brutes de l'Ellé

Analyseur biologique des eaux brutes de l'Isole

7 • L'arrêté de DUP

7.1 • L'arrêté préfectoral n° 2008-0036 du 11 janvier 2008

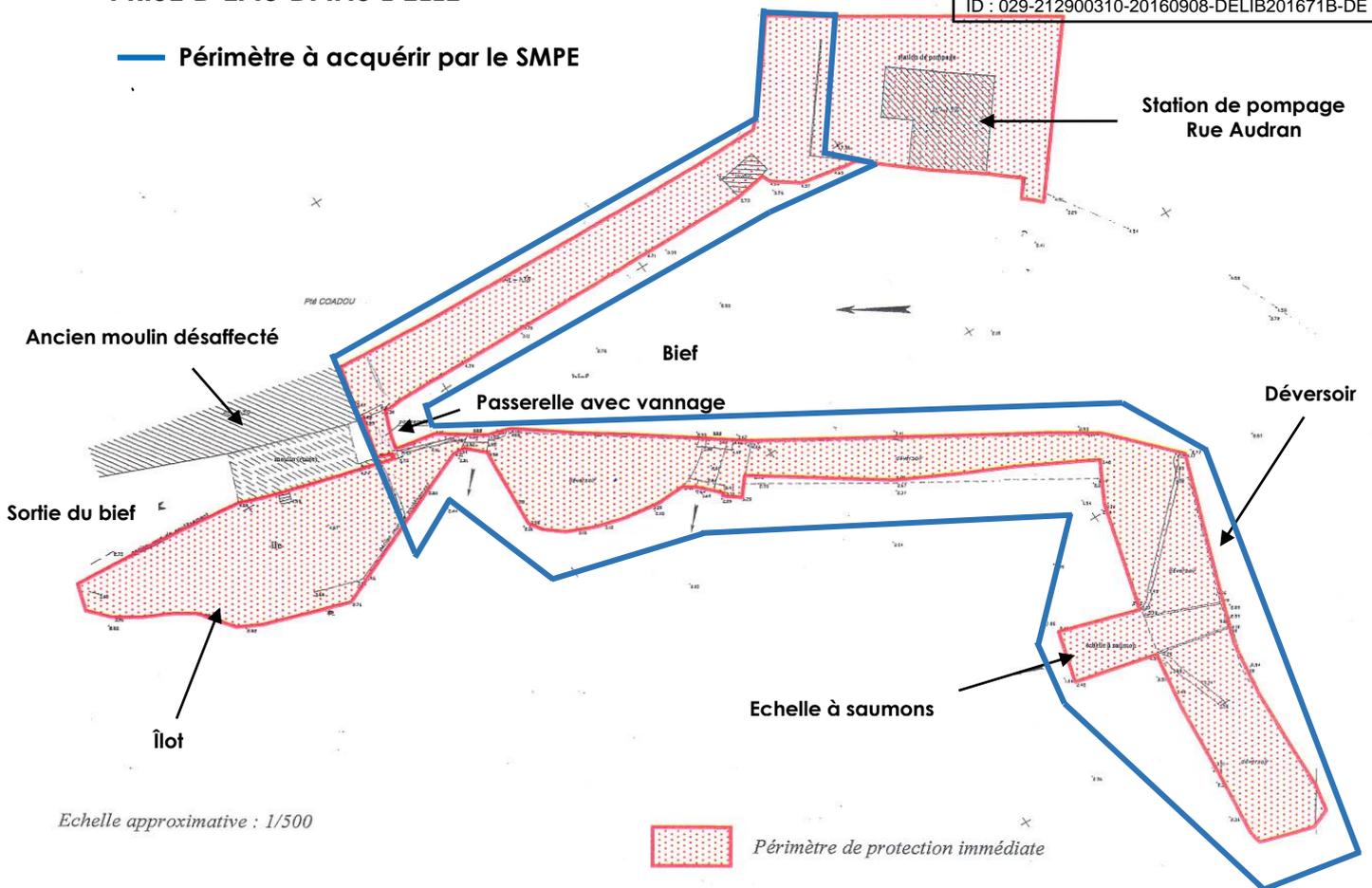
- autorise la dérivation et le prélèvement des eaux de la rivière Isole à partir de la future prise d'eau de Kermagoret à Mellac et de la rivière Ellé à partir de la prise d'eau du Moulin des Gorrêts à Quimperlé ;
- déclare d'utilité publique la dérivation et le prélèvement des eaux, ainsi que l'établissement des périmètres de protection ;
- déclare cessibles les terrains constituant les périmètres immédiats.

Les principales contraintes de l'arrêté sont les suivantes :

- contrôle des eaux de surverse de l'épaulement dirigées vers le milieu récepteur (réalisé en 2008 en régie) ;
- surveillance de la qualité des eaux brutes comprenant :
 - un suivi en continu au droit de chaque prise d'eau des paramètres température, pH, conductivité, oxygène dissous (réalisé en 2008 en régie)
 - la réalisation d'une bache d'alerte au niveau de l'usine, avec un temps de séjour de 2 heures, associée à un dispositif de détection biologique et à un suivi des paramètres turbidité, ammoniacale, absorbance UV, hydrocarbures (prévus dans le programme de travaux) ;

PRISE D'EAU DANS L'ELLE

— Périmètre à acquérir par le SMPE



Ancienne minoterie
située Rue Audran à Quimperlé
(vue prise de la rive gauche)



Par un jugement rendu le 22 mars 2012, le Tribunal administratif de Rennes a annulé l'arrêté du 11 janvier 2008 en tant qu'il inclut la totalité de "l'îlot" situé dans le prolongement sud du bâtiment appartenant aux Consorts COADOU, dans le périmètre de protection immédiate.

Des négociations, menées en 2015, ont permis d'aboutir à un accord amiable avec les Consorts COADOU pour l'acquisition du barrage, du bief, du dispositif de vannage et du droit d'eau, au prix global de 90 000,00 €.

8 • Les caractéristiques des réseaux de distribution des Collectivités membres du SMPE

Mise en œuvre par l'Agence de l'eau du dispositif réglementaire sur les connaissances du patrimoine et la réduction des fuites

En 2015, le formulaire de déclaration relatif à la redevance pour prélèvement d'eau en 2014 recueille les informations nécessaires à l'application du dispositif **pour chacun des réseaux de distribution exploités** : le volume d'eau alimentant ce réseau, l'indice de connaissance de gestion patrimoniale, le rendement du réseau, l'indice linéaire de consommation (ILC) et l'existence ou non d'un plan d'action.

Conditions	Situation de l'année N	Conséquence	Situation de l'année N	Conséquence
Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable <i>A établir avant le 31/12/2014 (indicateur RPQS P103.2B)</i>	Réalisé	Collectivité conforme		
	Non réalisé	Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N (payée en N+1) <i>Première application N = 2014</i>		
Rendement du réseau de distribution <i>(indicateur RPQS P104.3)</i>	$R > 85\%$ $R < 85\%$ mais $R \geq 65^* + 0,2 \times \text{ILC}$	Collectivité conforme	Etabli Non établi mais délai de 2 ans** non écoulé	Collectivité conforme Collectivité considérée conforme → Pas de doublément Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N+2 (payée en N+3)
	$R < 85\%$ et $R < 65^* + 0,2 \times \text{ILC}$	La Collectivité doit établir un plan d'action	Non établi au terme du délai de 2 ans**	

* Lorsque les prélèvements sont réalisés sur des ressources classées en Zone de Répartition des Eaux et qu'ils dépassent 2 millions de m³ par an, la valeur du terme fixe de 65 est remplacée par 70.

** Le délai de 2 ans débute à partir de l'année où un rendement insuffisant a été constaté (si le rendement est insuffisant au 31 décembre 2015, alors le plan d'action doit être établi avant le 31 décembre 2017).

CARACTERISTIQUES DES RESEAUX ALIMENTES PAR LE SMPE

	Quimperlé	SIAEP de R-M-C	SIAEP de M-LT-B
Volume acheté au SMPE	1 630 307	321 419	166 519
Volume produit	/	719 280	155 749
Volume total	1 630 307	1 040 699	322 268
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (indicateur P103.2B évalué sur une échelle de 0 à 120)*	100	100	100
Valeur du rendement R%	84	87,5	84
Valeur de l'indice linéaire de consommation ILC (m ³ /km/j)	28,31	5,69	4,7
Conformité du rendement de réseau	Oui	Oui	Oui
Si non-conformité, établissement d'un plan d'action			

* L'indice valorisé à 40 points ou plus rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L 2224-7-1 et D 2224-5-1 du CGCT.

NB : le montant de la **redevance pour prélèvement d'eau versée en 2015** s'est élevé à **76 392,00 €**.

9 • Le prix de l'eau

Il est fixé annuellement, par délibération du Comité syndical, pour les éléments propres au syndicat.

En 2015, la facturation définitive de l'eau a été établie sur les bases HT suivantes :

	VILLE DE QUIMPERLE	SYNDICAT DE R-M-C	SYNDICAT DE M-LT-B	TOTAL
Total dû au titre de 2015	714 196,11 €	142 085,86 €	70 994,81 €	927 276,78 €
Soit par m³	0,44422 €	0,44422 €	0,44422 €	

RAPPEL DES SOMMES VERSEES EN 2014

	VILLE DE QUIMPERLE	SYNDICAT DE R-M-C	SYNDICAT DE M-LT-B	TOTAL
Total dû au titre de 2014	640 563,04 €	128 625,01 €	63 598,99 €	832 787,04 €
Soit par m³	0,40014 €	0,40014 €	0,40014 €	

10 • Le budget

Tous les chiffres qui suivent sont donnés HT.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCES
Section d'investissement	206 123,84 €	1 260 009,19 €	+ 1 053 885,35 €
Section d'exploitation	1 051 330,41 €	1 038 562,83 €	- 12 767,58 €
TOTAUX	1 257 454,25 €	2 298 572,02 €	+ 1 041 117,77 €

ETAT DE LA DETTE	A L'ORIGINE	AU 31/12/2015
Dettes en capital	2 690 000,00 €	2 103 170,00 €
Annuité : capital		49 880,00 €
Annuité : intérêts		65 499,23 €

11 • Les travaux et équipements

TRAVAUX REGLES EN 2015 (CA 2015)	MONTANTS HT
Déplacement de la prise d'eau dans l'Isole : solde	40 072,09 €
Réparation d'une pompe à la prise d'eau dans l'Isole	14 411,00 €
Installation d'un kit de rechargement du véhicule électrique	1 150,94 €
TOTAL	55 634,03 €

TRAVAUX PROGRAMMES EN 2016 (BP 2016)	MONTANTS HT
Acquisition des parcelles du PPI du Moulin des Gorrêts	120 000,00 €
Réhabilitation du Barrage des Gorrêts : études et travaux	835 235,35 €
Participation à l'opération d'interconnexion des infrastructures de production et de distribution d'eau potable du SMPE et du SIE de R-M-C	300 000,00 €
Achat de matériel divers	15 000,00 €
TOTAL	1 270 235,35 €

12 • Les annexes

- Bilan 2015 du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS ;
- Délibération du Comité syndical en date du 29 mars 2016 relative au prix définitif de l'eau 2015 ;
- Délibération du Comité syndical en date du 29 mars 2016 relative au prix provisoire de l'eau 2016.

Envoyé en préfecture le 12/09/2016

Reçu en préfecture le 12/09/2016

Affiché le

ID : 029-212900310-20160908-DELIB201671B-DE

09 MARS 2016



PREFET DU FINISTERE



Service émetteur : Délégation départementale du Finistère
Département Santé publique
Pôle santé environnement
Affaire suivie par : Jean-Luc PLOUHINEC

Courriel : jean-luc.plouhinec@ars.sante.fr
Téléphone : 02 98 64 50 93

P. J. : 3

Date : 29 février 2016

Objet : contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation
humaine- Bilan 2015

Monsieur le président du syndicat mixte
de production d'eau
mairie
29300 QUIMPERLE

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le bilan pour l'année 2015 du contrôle sanitaire de votre syndicat de production d'eau de consommation humaine. Ce bilan a été établi conformément aux dispositions des articles R.1321-1 et suivants du Code de la santé publique.

Le taux de conformité des analyses microbiologiques et physico-chimiques, par rapport aux limites de qualité, est de 100 % dans les eaux produites.

Concernant les références qualitatives, le carbone organique total a dépassé, aux mois de mai et novembre, en période de fortes précipitations, la valeur de 2 mg/l. A noter que sur la même période, les limites de qualité pour ce même paramètre ont été dépassées dans l'eau brute.

Mes observations de l'an passé concernant l'équilibre calco-carbonique ont quant à elles été prises en compte.

Sur le plan microbiologique, seule est notée la présence de bactéries anaérobies sulfito-réductrices (nombre de colonies estimé entre un et trois/100 ml) au mois de février.

Je vous précise enfin qu'il vous appartient de diffuser le bilan quantitatif et qualitatif ci-joint, à l'ensemble des unités de gestion desservies en eau provenant de votre syndicat.

Pour le Préfet du Finistère,
et par délégation du directeur général
de l'agence régionale de santé,
l'ingénieur général du génie sanitaire

Brigitte YVON

copies :

- DDTM
- Conseil départemental – SEA - Ressources

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE**BILAN 2015 SMPE DE QUIMPERLE.**

Dans le cadre du contrôle sanitaire exercé par l'ARS, 35 échantillons d'eau représentatifs ont été analysés par le LABORATOIRE LABOCEA agréé par le Ministère de la Santé. La gestion de la distribution est assurée par le S.M.P.E DE QUIMPERLE

bilan quantitatif et qualitatif**conformité bactériologique et chimique (Oui/Non) et nombre d'analyses**

Installation	Nom	Bactério	Chimie	CAP	TTP	
		O	N	RS	P1	P2
CAPTAGE	GORREQUER	O	N	2		
	GORREQUER	O	O	11		
	KERMAGORET	O	O	9		
STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION	ZABRENN.	O	O		8	5

statistiques par installation

Installation	Nom	Libellé du paramètre	Unité	Valeur moy.	Valeur maxi	Limites de qualité maxi	Nbre de valeurs
CAPTAGE	GORREQUER	Carbone organique total	mg/L C		14,20	10	6
		Nitrates (en NO3)	mg/L	16	21,00	50	6
		Total des pesticides analysés	µg/l		0,00	5	6
	KERMAGORET	Carbone organique total	mg/L C		7,60	10	3
		Nitrates (en NO3)	mg/L	16	22,00	50	4
		Total des pesticides analysés	µg/l		0,02	5	4
STATION DE TRAITEMENT	ZABRENN.	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100ml		1,00		12
		Bromates	µg/l		0,00	10	4
		Conductivité à 25°C	µS/cm		357,00		12
		Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.		3,00		4
		Nitrates (en NO3)	mg/L	18	25,00	50	12
		Total des pesticides analysés	µg/l		0,00	0,5	6
		Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		43,20	100	4

descriptif sommaire des installations

Type de ressource	Débit moyen - m3/j	Protection	Date avis géologue	Date autorisation
PRISE D'EAU GORREQUER	CAPTAGE PERMANENT	452	27/06/05	11/01/08
PRISE D'EAU KERMAGORET	CAPTAGE PERMANENT	5534	27/06/05	11/01/08

Type de traitement	Débit moy. - m3/j	Débit maxi - m3/j	Observations
STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION ZABRENN.	TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUE NORMAL	5803	15000 Production annuelle : 2 118 245 m3.

Volume m3	Date dernier nettoyage	Observations
RÉSERVOIR DU ZABRENN	2500	25/06/15

observations générales

Eau brute prélevée dans l'Issole et l'Ellé conforme aux valeurs limites définies pour les eaux brutes superficielles destinées à la production d'eau destinée à la consommation humaine, à l'exception de dépassements pour le carbone organique total aux mois de mai et novembre, dans l'Ellé.

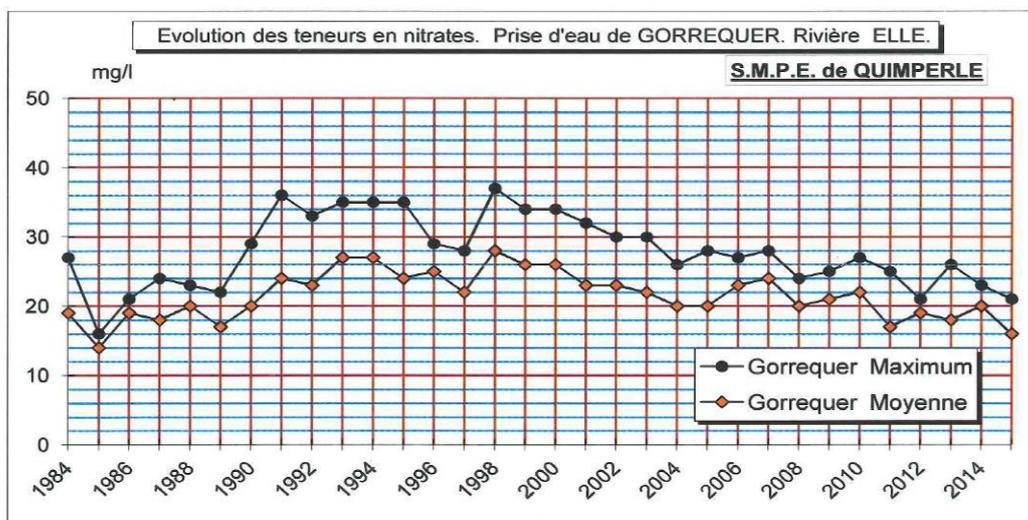
Le taux de conformité des prélèvements, sur les plans microbiologique et physico-chimique, par rapport aux limites de qualité, est de 100% sur les eaux produites.

Concernant les références de qualité, sur le plan physico-chimique, la teneur en carbone organique total a dépassé la valeur de 2 mg/l aux mois de mai et novembre; quant à l'équilibre calcocarbonique, il n'est pas atteint sur un prélèvement au mois de mai. Sur le plan microbiologique, seule est notée la présence (nombre de colonies estimé entre un et trois/100 ml) de bactéries anaérobies sulfito-réductrices, au mois de février.

SMPE DE QUIMPERLE.**contrôle de l'eau brute en 2015**

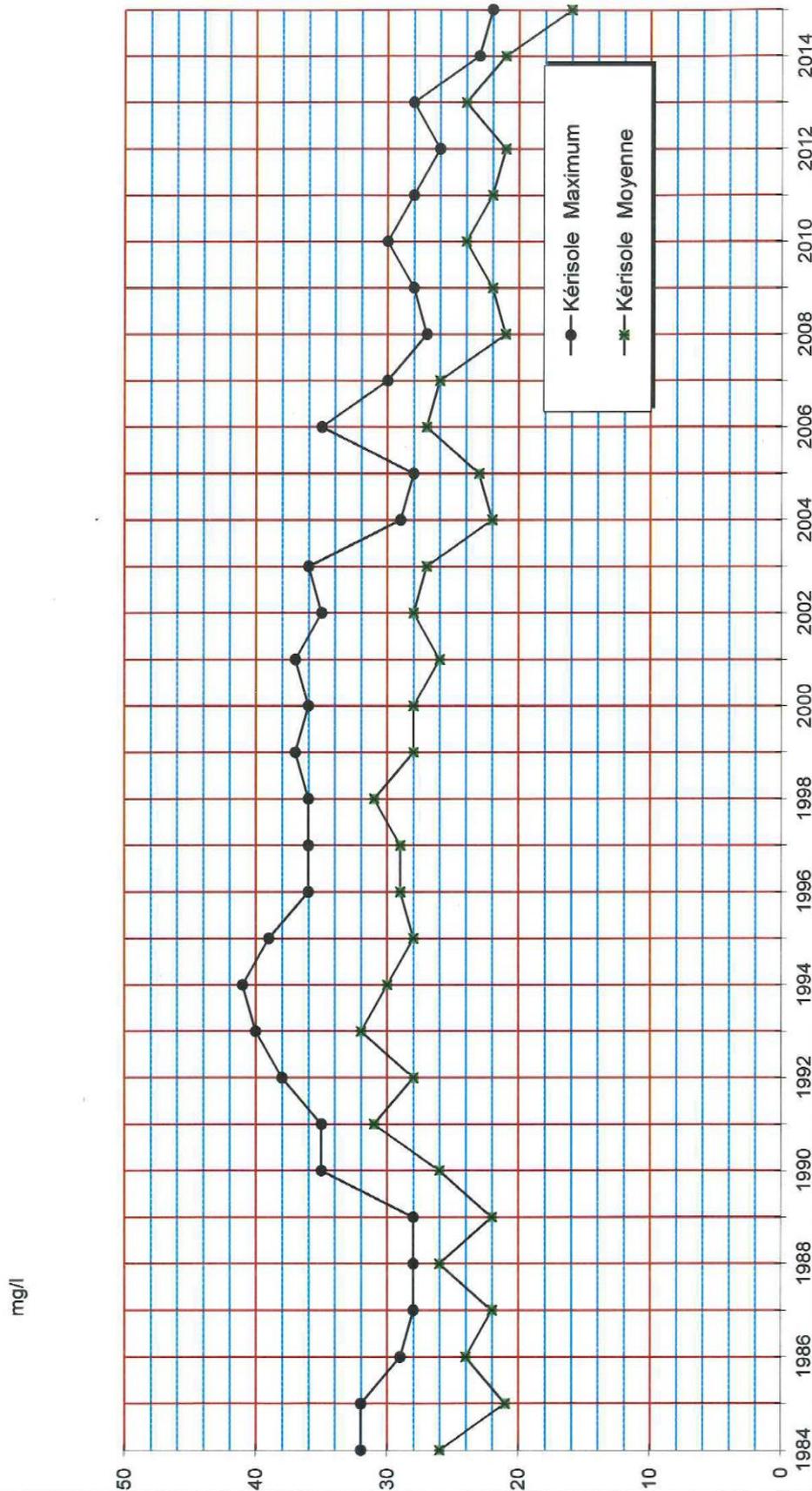
			Ammonium (en NH4)	Atrazine	Atrazine déséthyl	Carbone organique total	Entérocoques /100ml (MP)	Escherichia coli / 100ml (MP)	Nitrates (en NO3)
			mg/L	µg/l	µg/l	mg/L C	n/100mL	n/100mL	mg/L
PRISE D'EAU GORREQUER	19/janv	RSA	<0,05	<0,02	<0,02	6,5	163	706	17
	16/mars	RSA	0,05	<0,02	<0,02	3,9	<38	78	21
	06/mai	RSA	0,07	<0,02	<0,02	14,2	200	1329	10
	01/juil.	PES1	<0,05	<0,02	<0,02	3,5	163	160	20
	10/sept	PES1		<0,02	<0,02				
	10/sept	RSA	<0,05			3,5	78	78	18
	09/nov.	RSA	<0,05	<0,02	<0,02	11,7	<38	163	12

PRISE D'EAU KERMAGORET	19/janv	RSA	<0,05	<0,02	<0,02	5,4	77	460	17
	06/mai	PES1		<0,02	<0,02				11
	10/sept	PES1		<0,02	0,024				
	10/sept	RSA	<0,05			3	<38	38	22
	09/nov.	RSA	<0,05	<0,02	<0,02	7,6	119	299	14



S.M.P.E. de QUIMPERLE

Evolution des teneurs en nitrates. Prise d'eau de KERISOLE. Rivière ISOLE.



SMPE

Séance du 29 mars 2016

2016/10

4- Approbation du prix définitif de l'eau en 2015

Compte tenu des résultats du compte administratif 2015, le prix unique et définitif de vente de l'eau au titre de l'année 2015 est de **0,44422€** (contre 0,40014€ en 2014) :

Ce qui représente un montant dû par chaque collectivité de :

	2015
Syndicat d'eau de Riec	142 085,86€
Syndicat d'eau de Mellac	70 994,819€
Quimperlé	714 196,11€
Total	927 276,78€

Le Président propose d'approuver le prix du m³ d'eau définitif vendu : 0,44422€.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le prix définitif du m³ d'eau vendu à hauteur de 0,44422€.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Daniel LE BRAS



SMPE

Séance du 29 mars 2016

2016/13

7- Vote du prix provisoire de vente d'eau pour 2016

Au titre de l'année 2016, le prix provisoire de vente d'eau par le SMPE aux collectivités membres est de 0,44918€, ce qui entraîne un montant de participation pour chaque collectivité de :

Syndicat de Riec :	143 641,19€
Syndicat de Mellac :	71 649,29€
Quimperlé :	721 709,52€

Total : 937 000,00€ (Cf annexe du budget)

Le Président propose d'approuver le prix provisoire de vente d'eau 2016.
Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le prix provisoire de vente d'eau 2016 à hauteur de 0,44918€/m3.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Daniel LE BRAS



Contacts

DANIEL LE BRAS
PRESIDENT DU SMPE

CHRISTIAN DANIEL
DIRECTEUR
DU SERVICE DES EAUX
DE LA VILLE DE QUIMPERLE

CHRISTINE KERDRAON
SECRETAIRE DU SMPE

Tél 02 98 96 37 37
Télécopie 02 98 96 37 39

Tél 02 98 96 37 59
Télécopie 02 98 96 47 76

Tél 02 98 96 37 37
Télécopie 02 98 96 37 39

Coordonnées du SMPE

Siège

Adresse 32 Rue de Pont-Aven - CS 20131 - 29391 Quimperlé Cedex

Tél 02 98 96 37 37

Télécopie 02 98 96 37 39

Informations techniques auprès du Service des eaux

Adresse 10 Avenue du Coat-Kaër - CS 20131 - 29391 Quimperlé Cedex

Tél 02 98 96 37 59

Télécopie 02 98 96 47 76

